

**AVENANT N°1**

**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT**

**POUR L'EXPLOITATION DE DIX SITES**

**DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**COMME RESERVOIRS DE BIODIVERSITE**

**AVENANT A LA CONVENTION PASSEE ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**La Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest**, demeurant au 1 rue de Tauzia, 33800 Bordeaux, représentée par **Monsieur Pierre DAVANT**, Président de la Fédération,

Ci-après dénommée « **SEPANSO** »,

**ET**

**La Société de Gestion de l'Assainissement de La Cub**, Société Anonyme au capital de 500 000€, dont le Siège Social est situé au 88 cours Louis Fargue 33000 BORDEAUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro 788 979 227, représentée par **Madame Sylvie BARBON-LEROY**, en sa qualité de Directrice Générale,

Ci-après dénommée « **SGAC** »,

**ET**

**Bordeaux Métropole**, demeurant à l'Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux Cedex, représentée par **Monsieur Alain JUPPÉ**, Président de Bordeaux Métropole, par délibération n°2014/0802, en date du 19 décembre 2014,

Ci-après dénommée « **Bordeaux Métropole** »,

Ensemble désignés ci-après par « **les parties** »,

**AYANT ETE EXPOSE CE QUI SUIT**

La station d'épuration Clos de Hilde faisant l'objet de projets communautaires positionnés sur les terrains disponibles aux abords de la station, le projet de gestion écologique sur ce site n'est plus adapté. En remplacement, la SEPANSO accompagnera la SGAC et Bordeaux Métropole dans la mise en place de la gestion raisonnée sur le bassin d'étalement de la RD1215 à Le Haillan.

## IL A ETÉ CONVENU CE QUI SUIT

### ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'adapter les clauses contractuelles aux nouvelles conditions définies dans l'exposé ci-dessus.

### ARTICLE 2 : PERIMETRE DES SITES

Les dispositions de l'article 2 « Périmètre des sites » de la convention sont abrogées et remplacées par :

« Les sites concernés par l'étude sont les suivants :

- **bassin de Lafontaine** : situé à Mérignac en bordure de rocade, l'ouvrage est un bassin à sec enherbé d'une capacité de stockage de 72 000 m<sup>3</sup> ; il est fermé à l'accès au public ;
- **bassin de Dinassac** : situé à Blanquefort, à proximité du lac de Padouens, l'ouvrage présente un plan d'eau permanent ; sa capacité de stockage est de 136 000 m<sup>3</sup> ; il est fermé à l'accès au public.
- **bassin de Bassens aval** : situé à Bassens dans la zone industrielle ; c'est un bassin à sec avec zones humides dont la capacité de stockage est de 43 000 m<sup>3</sup> ; il est fermé au public.
- **bassin de l'Archevêque** : situé à Lormont, ce bassin à sec, fermé au public, a une capacité de stockage de 136 000 m<sup>3</sup> et régule le cours d'eau du Gua.
- **bassin de Lamothe Lescure** : situé à Eysines, ce bassin à sec a une capacité de stockage de 22 000 m<sup>3</sup>. Il reçoit en partie les eaux du ruisseau le Limancet. Il est longé par un sentier piétonnier ouvert au public.

- **bassin de Chêne vert** : situé à Mérignac, ce bassin reçoit les eaux pluviales du bassin versant des Ontines. C'est un bassin à sec, avec une capacité de stockage de 67 000 m<sup>3</sup>, fermé à l'accès au public.
- **bassin du Bourgailh** : situé à Pessac, ce bassin à sec reçoit les eaux pluviales du bassin versant amont du ruisseau le Peugue, et a une capacité de stockage de 80 000 m<sup>3</sup>. Il est ouvert au public.
- **bassin de Carmaux** : situé à Mérignac, ce bassin reçoit les eaux pluviales du bassin versant du Peugue ; il est à sec et a une capacité de stockage de 220 000 m<sup>3</sup>, il est fermé au public.
- **STEP Lille** : La station d'épuration de Lille, située à Blanquefort, a été conçue pour le traitement des eaux usées et des boues. Elle a une capacité de 65 000 Eqhab. L'eau traitée est rejetée dans la Garonne par une canalisation de refoulement de 3 km.
- **bassin de la RD1215** : situé à Le Haillan, ce bassin à sec, fermé au public, a une surface de 17 500 m<sup>2</sup>. »

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES**

Les dispositions de l'article 7 « Conditions financières » de la convention sont abrogées et remplacées par :

« Conformément au contrat de délégation du service public de l'assainissement, la SGAC supportera les coûts des interventions de la SEPANSO définis dans la présente convention.

Les conditions financières pour la réalisation des interventions décrites dans la présente convention figurent en annexe 4. Ces interventions sont ainsi définies pour les sites témoins et pour les sites réservoirs.

Le montant des interventions sera réévalué annuellement si nécessaire en fonction de l'évolution des modalités définies aux articles 3 et 4 de la présente convention et de l'annexe 4. »

### **ARTICLE 4 : DISPOSITIONS GENERALES**

Les articles 1, 3 à 6, et 8 à 13 restent inchangés et s'appliquent conformément à la convention établie.

### **ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification aux différentes parties.

## **ARTICLE 6 : DOCUMENTS ANNEXES**

Les dispositions de l'article 14 de la convention sont modifiées :

- L'annexe 1 de la convention est remplacée par l'annexe 1 du présent avenant.
- L'annexe 4 de la convention est remplacée par l'annexe 2 du présent avenant.

Les annexes 2, 3 et 5 de la convention restent inchangées et s'appliquent conformément à la convention établie.

Fait en 4 exemplaires originaux, dont un original sera transmis à chacune des parties.

A Bordeaux, le .....

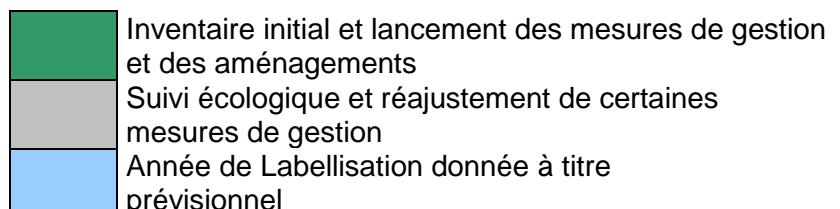
**Pour la SEPANSO,  
Le Président, Monsieur Pierre DAVANT,**

**Pour la SGAC,  
La Directrice Générale, Madame Sylvie BARBON-LEROY,**

**Pour le Président de Bordeaux Métropole,  
Et par délégation de signature,  
La vice présidente,  
Madame Anne-Lise JACQUET,**

**ANNEXE 1 – PLANNING PREVISIONNEL  
DE MISE EN GESTION ECOLOGIQUE DES BASSINS**

Nom	Site	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dinassac	Témoins									
Lafontaine										
Chêne vert	Réservoirs de biodiversité									
Carmaux										
Bassens aval										
Bourgailh										
Archevêque										
Lamothe Lescure										
RD1215										
STEP Lille										



**ANNEXE 2 - CONDITIONS FINANCIERES 2014**

<b>SITES</b>	<b>Opérateur</b>	<b>Opérations</b>	<b>Nombre</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>	<b>Total TTC</b>
<b>BASSINS TEMOINS</b>	SEPANSO	jour prospection terrain	16	350,00	5 600,00 €
Dinassac et Lafontaine		soirée prospection terrain	6	80,00	480,00 €
		jour rédaction	5	350,00	1 750,00 €
		aménagements divers	1	1 655,00	1 655,00 €
		frais déplacement	1	250,00	250,00 €
		jour formations	2	525,00	1 050,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>10 785,00 €</b>
<b>SITES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE</b>	SEPANSO	jour prospection terrain	17	200,00	3 400,00 €
Chêne vert et Carmaux		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		aménagements divers	1	408,00	408,00 €
		jour rédaction	4	350,00	1 400,00 €
		frais déplacement	1	200,00	200,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>5 648,00 €</b>
Bassens Aval	SEPANSO	jour prospection terrain	11	200,00	2 200,00 €
		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		jour rédaction	3	350,00	1 050,00 €
		frais déplacement	1	118,00	118,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>3 608,00 €</b>
Bourgailh	SEPANSO	jour prospection terrain	13	200,00	2 600,00 €
		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		jour rédaction	3	350,00	1 050,00 €
		frais déplacement	1	118,00	118,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>4 008,00 €</b>
Archevêque	SEPANSO	jour prospection terrain	11	200,00	2 200,00 €
		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		jour rédaction	3	350,00	1 050,00 €
		frais déplacement	1	92,00	92,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>3 582,00 €</b>
Lamothe Lescure	SEPANSO	jour prospection terrain	11	200,00	2 200,00 €
		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		jour rédaction	2	350,00	700,00 €
		frais déplacement	1	38,00	38,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>3 178,00 €</b>
RD 1215	SEPANSO	jour prospection terrain	13	200,00	2 600,00 €
		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		jour rédaction	3	350,00	1 050,00 €
		frais déplacement	1	56,00	105,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>3 995,00 €</b>
Step Lille	SEPANSO	jour prospection terrain	13	200,00	2 600,00 €
		soirée prospection terrain	3	80,00	240,00 €
		jour rédaction	3	350,00	1 050,00 €
		frais déplacement	1	56,00	56,00 €
				<b>Sous total TTC</b>	<b>3 946,00 €</b>
				<b>TOTAL TTC</b>	<b>38 750,00 €</b>